



Assemblée générale

Distr. générale
22 juillet 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 99 e) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au cours de la période considérée, qui va de juillet 2004 à juin 2005, d'énormes incertitudes ont plané sur le fonctionnement du Centre, qui n'avait toujours pas reçu de contributions volontaires suffisantes pour appuyer ses activités.

En dépit de ces problèmes financiers persistants, le Centre a néanmoins pu, en grande partie grâce au dévouement de son personnel, mener un certain nombre d'activités dans les quatre domaines prioritaires définis en 1999 par le Groupe des États africains, à savoir la paix et la sécurité; le contrôle des armements et le désarmement, la recherche, l'information et les publications, et la coopération avec les organisations régionales et la société civile.

Le Centre a continué d'encourager et d'appuyer l'application du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous ses aspects, et des dispositions relatives à la transparence des mouvements d'armes légères de la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères dans le cadre du projet « Régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique », ainsi que le renforcement des capacités des commissions nationales/points de contact créés par les gouvernements pour l'application du Programme d'action.

* A/60/150.



Le Centre a également poursuivi sa coopération avec des organisations régionales et non gouvernementales en faveur de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Cette coopération s'est concrétisée par des échanges de programmes et d'informations ainsi que par la fourniture de conseils techniques et de services d'experts, notamment en ce qui concerne la rédaction de documents thématiques, de descriptifs de projets et de rapports destinés à des conférences, et par des missions sur le terrain. Afin de maximiser les synergies, il a développé ses relations de travail avec les organismes et programmes pertinents des Nations Unies, tels que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Étant donné la crise financière que connaît le Centre et qui s'est aggravée au second semestre de 2004, le Département des affaires de désarmement a cherché à en assurer durablement la capacité opérationnelle, notamment en cherchant à en accroître l'efficacité et l'efficience, afin de lui permettre de répondre aux demandes et aux besoins de l'Afrique.

Dans ce contexte, le Secrétaire général étudie la possibilité d'intégrer les activités du Centre à d'autres opérations régionales des Nations Unies, en transférant son siège à l'Office des Nations Unies à Nairobi, ou au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba. Le Département des affaires de désarmement a engagé des consultations à cet effet avec des États Membres, y compris les pays donateurs.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 59/101 de l'Assemblée générale, en date du 3 décembre 2004, par laquelle l'Assemblée a, notamment, prié le Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional l'appui nécessaire pour lui permettre d'améliorer ses prestations, de faciliter l'instauration d'une coopération étroite entre le Centre régional et l'Union africaine, en particulier, dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement, de continuer d'aider le Directeur du Centre régional dans ses efforts pour stabiliser la situation financière du Centre, et de lui présenter à sa soixantième session un rapport sur l'application de la résolution. Le présent rapport porte sur la période allant de juillet 2004 à juin 2005. On trouvera à l'annexe I un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le centre pour l'année 2004.

II. Fonctionnement du Centre

2. Le Centre, qui a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1985, a son siège à Lomé. Il relève du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organisations pertinents des Nations Unies. Son financement est assuré par les ressources existantes au sein du Secrétariat ainsi que par des contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs.

3. Au cours de la période considérée, d'énormes incertitudes ont continué de planer sur le fonctionnement du Centre en raison d'une diminution persistante des contributions volontaires à l'appui de ses activités. Avec des ressources financières limitées, le Centre a poursuivi l'application de son programme de travail, approuvé en 1999 par les États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des États africains, dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; contrôle des armements et désarmement; recherche, information et publications; et coopération avec les organisations régionales et la société civile.

III. Objectifs et activités du Centre

4. Le mandat du Centre, tel qu'il figure dans la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, est de fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Union africaine, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, ainsi que de coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

5. Au cours de la période considérée, le Centre a mené à bien un certain nombre d'activités dans les quatre domaines susmentionnés.

A. Paix et sécurité

6. La paix et la sécurité ont continué de représenter l'un des secteurs d'activité clef du Centre. Celui-ci a participé le 25 janvier 2005 à Accra à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a été largement consacrée à la situation en Côte d'Ivoire. Cette conférence lui a donné l'occasion d'établir des contacts avec les États membres de la CEDEAO ainsi qu'avec des représentants d'autres délégations au sujet des aspects du processus de paix liés au désarmement et du rôle qu'il pourrait y jouer.

7. En ce qui concerne la région des Grands Lacs, et en particulier la République démocratique du Congo, le Centre a engagé des consultations avec le Bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kinshasa en vue de l'envoi d'une mission d'un mois chargée de faire le point du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration engagé dans le contexte du processus de paix, et de fournir des conseils en la matière.

8. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de donner suite au projet de promotion des relations entre civils et militaires en Afrique : facteur de paix et de sécurité, lancé en 2001 en coopération avec l'Union africaine. Il a rédigé un projet de code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique, qu'il a soumis à la Commission de l'Union africaine pour examen, et travaille actuellement avec elle et d'autres partenaires, en particulier le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et la Fondation Friedrich Erbert en vue de son adoption par l'Union africaine. Le processus engagé à cet effet prévoit l'organisation d'une réunion ministérielle à laquelle participeront des experts gouvernementaux ainsi que la publication et la diffusion du code, selon qu'il conviendra.

9. Parallèlement, le Centre a lancé deux enquêtes pilotes au Togo, l'une sur la façon dont la population civile perçoit les forces armées et de sécurité et l'autre sur la façon dont les forces armées et de sécurité perçoivent la population civile. Des enquêtes similaires sont envisagées dans d'autres pays d'Afrique, et leurs résultats devraient servir de base à la formulation de programmes d'action en vue de remédier aux tensions entre population civile et forces militaires, en particulier dans les nouvelles démocraties d'Afrique.

10. Le Centre a terminé la préparation des stages de formation à l'intention des commissions parlementaires de défense d'Afrique de l'Ouest par la publication et la diffusion du rapport final et des modules de formation. Il cherche actuellement, avec l'appui de donateurs et d'autres partenaires, à organiser à l'intention des commissions parlementaires de défense de la sous-région d'Afrique centrale des ateliers similaires consacrés à des questions telles que la formulation des politiques de défense, l'adoption des budgets de défense et la programmation militaire.

11. Afin d'encourager la prise en compte de la situation des femmes dans les activités de paix et de désarmement, le Centre a engagé, en collaboration avec l'Association togolaise des femmes d'affaires, un dialogue entre les groupes de femmes et le Gouvernement en vue de trouver des solutions communes à la paix et à la sécurité dans le pays. Dans ce contexte, il a aidé l'Association à élaborer une proposition de projet pour l'organisation d'une conférence consacrée au rôle des femmes dans le maintien de la paix et de la sécurité au Togo.

B. Contrôle des armements et désarmement

12. Au cours de la période considérée, le Centre a maintenu des contacts et échangé des informations avec des organisations intergouvernementales et des organismes spécialisés tels que le secrétariat technique provisoire de la Commission préparatoire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques au sujet du respect et de l'application par les pays d'Afrique d'accords multilatéraux de désarmement concernant les armes de destruction massive.

13. Le Centre a également appuyé l'application du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ainsi que la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, parrainée par l'Union africaine.

14. L'appui en faveur de l'application du Programme des Nations Unies s'est concrétisé par le projet sur le régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique, ainsi que par des activités de renforcement des capacités et des institutions pour les commissions nationales/points de contact créés par les gouvernements en vue de l'application du Programme.

Le projet « Régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique »

15. Le projet « Régime de transparence et de contrôle des armes légères en Afrique » a été lancé en octobre 2003 en collaboration avec la Commission de l'Union africaine en tant que projet pilote national. Financé par les Gouvernements finlandais et suédois, il concerne 10 pays – Afrique du Sud, Burkina Faso, Cameroun, Djibouti, Gabon, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria et Togo – et a principalement pour objectif d'encourager l'ouverture et la transparence concernant les transferts d'armes légères ainsi que de renforcer les capacités des États participants pour ce qui est de l'application de mesures capables d'empêcher le détournement de ces armes du domaine licite vers le domaine illicite. Il s'articule autour de trois grands axes, à savoir : a) la promotion de la transparence, c'est-à-dire l'adoption d'un consensus autour de cette notion et de politiques et de mesures opérationnelles communes efficaces; b) des inventaires nationaux afin d'identifier et d'évaluer les capacités qualitatives et quantitatives des producteurs locaux d'armes légères, qui sont dans la plupart des cas des producteurs artisanaux; et c) la constitution et la tenue à jour d'un registre régional et d'une base de données. En ce qui concerne le deuxième point, si l'objectif n'est pas d'interdire la production d'armes légères, qui a joué un rôle important dans les cultures de certains des pays participant au projet, les États concernés ont convenu que des inventaires nationaux permettraient d'adopter des mesures réglementaires ou de renforcer les mesures existantes et ainsi de mieux contrôler l'activité des fabricants locaux.

16. En juillet 2004, le Centre a organisé à Bamako, en collaboration avec le Gouvernement malien et la Commission de l'Union africaine, un atelier d'experts sur la transparence et le contrôle des armes légères en Afrique qui a rassemblé les États participant au projet, les organismes concernés des Nations Unies, des organisations de la société civile et des experts à titre individuel. S'appuyant sur les

résultats des consultations que le Centre avait menées avec les États participant au projet, les participants à l'atelier ont adopté une définition pratique de la notion de transparence ainsi que les diverses modalités de coopération dans le cadre du projet. Ils ont également arrêté les informations qui devraient figurer sur le registre, à savoir les données concernant les importations, les exportations, la fabrication, la détention, la collecte et la destruction, les dons, les licences et les excédents, et adopté le calendrier suivant : 31 décembre 2004 : soumission partielle; 31 mars 2005 : soumission intégrale; 1^{er} mai 2005 : diffusion du rapport par le Centre.

17. Lors de cet atelier, le Centre a également organisé un atelier de formation de deux jours à l'intention des membres des commissions nationales/points de contact des États participants consacrés aux techniques modernes et compétences nécessaires pour la collecte, le traitement et la communication des données, de façon à leur permettre d'appliquer plus efficacement le projet.

18. Le Centre a élaboré, en étroite coopération avec ses partenaires, y compris l'Union africaine, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et l'Institut des études de sécurité d'Afrique du Sud, le mandat, le cadre opérationnel et les directives pour la réalisation des inventaires. En coopération avec les centres nationaux de coordination, il a identifié dans chacun des États participants un consultant qui sera chargé de réaliser l'inventaire sur une période de trois mois. De mars à juin 2005, des missions se sont rendues dans les pays participant avec pour objectif principal de lancer le processus d'inventaire et d'en déterminer les modalités administratives et pratiques avec le consultant. Ces missions ont par ailleurs offert au Centre l'occasion de discuter avec les États participants quel serait leur rôle, y compris les mesures qui devraient être mises en place par la suite.

19. Le Centre a commencé à définir les caractéristiques du registre régional ainsi que des formulaires de communication de données.

Création de commissions nationales/points de contact pour l'application du Programme d'action des Nations Unies et renforcement des capacités

20. Au cours de la période considérée, suite à plusieurs demandes concernant l'organisation d'ateliers de formation pour le développement des compétences théoriques et pratiques en matière de désarmement, le Centre a préparé des modules et des cours de formation pour les Commissions nationales camerounaise, nigériane et togolaise, et l'organisation des ateliers, y compris l'identification des formateurs et la recherche de financements, débutera au second semestre de 2005.

21. En avril 2005, le Centre a participé, avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du PNUD et l'UNIDIR, à une mission dans six pays d'Afrique australe (Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie et Zimbabwe) destinée à sensibiliser les États participants à la question de la communication des rapports nationaux sur l'application du Programme d'action et à développer leurs capacités à préparer ces rapports. Concrètement, la mission a été en mesure d'évaluer la question des armes légères dans la région du point de vue de chacun des pays concernés, de présenter aux gouvernements le Programme d'action et ses diverses dispositions, de réaffirmer la nécessité pour les États de soumettre leurs rapports, de s'informer au sujet des processus de collecte et de traitement des données et de communication de ces données et de faciliter les échanges d'informations entre les divers pays ainsi qu'au sein de chacun des pays.

C. Recherche, information et publications

22. Le Centre a continué d'encourager les activités de recherche dans le domaine de la paix et du désarmement. À cet effet, il a : a) tenu à jour sa bibliothèque spécialisée; b) offert des stages de recherche en Afrique et hors de la région; et c) mené deux projets de recherche consacrés l'un aux embargos sur les armes et aux sanctions en Afrique, et l'autre aux itinéraires illicites et aux caches d'armes en Afrique.

23. Le Centre a publié deux numéros de sa lettre d'information trimestrielle *African Peace Bulletin*, ainsi que les rapports de deux conférences consacrées, respectivement, aux ateliers de formation à l'intention des commissions parlementaires de défense des États membres de la CEDEAO et à la transparence des mouvements d'armes légères en Afrique.

D. Coopération avec les organisations régionales et la société civile

24. Au cours de la période considérée, le Centre a coopéré avec des organisations régionales et non gouvernementales en faveur de la paix, de la sécurité et du désarmement en Afrique. Cette coopération s'est concrétisée par des échanges de programmes et d'informations ainsi que par la fourniture de conseils techniques et de services d'experts, en particulier en ce qui concerne la rédaction de documents thématiques, de descriptifs de projets et de rapports de conférence.

25. Le Centre a poursuivi ses discussions avec la Commission de l'Union africaine au sujet de ses difficultés opérationnelles afin d'identifier des domaines de coopération et de finaliser le projet de mémorandum d'accord sur la coopération entre les deux institutions, d'appuyer la création d'un groupe des armes légères au sein de l'Union africaine et d'examiner et d'adopter le projet de code de conduite pour les forces armées et de sécurité en Afrique précédemment soumis à la Commission.

26. Le Centre a fourni des conseils et des avis d'experts à la CEDEAO au sujet de l'application du moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères en Afrique de l'Ouest, en particulier dans le cadre de l'aide apportée à la CEDEAO pour l'élaboration d'un projet de convention régionale qui remplacerait à terme le moratoire en tant qu'instrument juridiquement contraignant. À cet égard, il a collaboré avec OXFAM Great Britain et OXFAM America afin d'obtenir l'appui d'organisations de la société civile, de journalistes et d'organes de presse d'Afrique de l'Ouest en faveur d'un traité international sur le commerce des armes proposé par le Royaume-Uni.

27. Le Centre a également contribué à l'examen et à l'adoption par la CEDEAO de la proposition de création d'un groupe des armes légères ainsi que d'un programme de lutte contre les armes légères qui remplacera le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement en Afrique.

28. Le Centre a maintenu des relations de travail avec le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), notamment pour ce qui est de la mise en œuvre du programme d'activités prioritaires pour l'application du Programme d'action des Nations Unies dans la sous-région de

l'Afrique centrale. En mai 2005, des représentants du Centre se sont rendus au siège de la CEEAC afin d'identifier les domaines pouvant faire l'objet d'une action conjointe. Le Secrétaire général de la CEEAC a demandé au Centre une assistance technique pour l'organisation d'une réunion d'experts gouvernementaux chargés d'examiner le programme d'activités prioritaires. La question de l'élaboration d'un instrument régional juridiquement contraignant de contrôle des armes légères dans la sous-région a été examinée, et il a été convenu que la réunion d'experts gouvernementaux étudierait cette question.

29. Afin de renforcer les capacités de la CEEAC à appliquer le Programme d'action, le Centre a appuyé l'organisation, en septembre 2004 à Bujumbura, d'un atelier parrainé par l'Institut d'études pour la sécurité d'Afrique du Sud.

30. Le Centre a communiqué des informations au sujet de questions de désarmement et apporté son expertise technique à plusieurs organisations de la société civile travaillant dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement au Togo ainsi que dans d'autres pays, notamment à des groupes féminins tels que l'Association des femmes d'affaires togolaises.

IV. La situation opérationnelle du Centre

A. Situation financière

31. Les ressources financières dont dispose le Centre pour ses opérations n'ont cessé de diminuer au cours des années. Si le Centre a bien reçu des ressources limitées pour l'exécution des projets, malheureusement il n'a pas reçu de contributions concernant ses dépenses opérationnelles, à savoir les dépenses d'entretien ainsi que les salaires pour le personnel local et les dépenses de sécurité.

32. Compte tenu de cette crise financière, qui s'est aggravée en 2004, le Directeur du Centre a activement recherché de nouvelles ressources, principalement en entreprenant des missions, en adressant des correspondances et en organisant des rencontres d'autres réunions bilatérales et des consultations avec des représentants de gouvernements africains et de pays non africains en marge de conférences régionales. Il a tenu la Commission de l'Union africaine informée de ses difficultés opérationnelles.

33. Au cours de la période considérée, le montant des contributions volontaires reçues s'est élevé à 645 144 dollars des États-Unis. Le Secrétaire général souhaite remercier les Gouvernements autrichien, finlandais, français et namibien de leurs contributions, ainsi que de leur soutien aux activités du Centre et le Gouvernement du Togo, pays hôte, pour son appui général et ses contributions financières. L'annexe I au présent rapport fournit des informations sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'année 2004.

34. Suite à l'examen par l'Assemblée générale des propositions du Secrétaire général concernant le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, des fonds du budget ordinaire ont une nouvelle fois été alloués au Centre afin de lui permettre de respecter intégralement les normes minimales de sécurité.

35. Compte tenu de la précarité financière persistante du Centre, le Département des affaires de désarmement a organisé en automne 2004 une série de consultations avec des États Membres au sujet de la situation des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement afin de rechercher les moyens d'en accroître l'efficacité. Plus précisément, lors de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale à l'occasion d'une réunion informelle de la Première Commission sur cette question, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement a informé la Commission des difficultés financières et logistiques des centres régionaux d'Afrique et d'Asie et du Pacifique, difficultés aggravées par le fait qu'ils devraient répondre à des besoins accrus en matière de sécurité, et que le Département des affaires de désarmement envisageait de transférer temporairement les opérations du Centre régional africain.

36. En décembre 2004, le Gouvernement togolais a versé une contribution financière spéciale afin de permettre au Centre de rester à Lomé en attendant qu'un engagement financier ferme et substantiel permette d'en garantir les opérations sur plusieurs années.

37. Au cours des derniers mois, le Département des affaires de désarmement a continué de rechercher les moyens d'assurer la pérennité des opérations du Centre, et notamment d'en accroître l'efficacité et l'efficience tout en répondant aux demandes et aux besoins de l'Afrique.

38. Dans ce contexte, le Secrétaire général étudie actuellement la possibilité de regrouper les activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique avec celles d'autres opérations régionales des Nations Unies en transférant le Centre à l'Office des Nations Unies à Nairobi ou au siège de la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba. Le Département des affaires de désarmement a engagé à cet égard des consultations avec des États Membres, y compris des pays donateurs. Parallèlement, le Département et le Centre ont entrepris d'identifier des projets qui répondent aux besoins de la région et de rechercher l'appui financier nécessaire auprès de la communauté des donateurs. De tels projets contribueraient à revitaliser les activités du Centre et conforteraient son utilité pour la région.

B. Effectifs

39. Le manque de ressources a gêné le bon fonctionnement du Centre et a également eu une incidence sur le niveau des effectifs. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de fonctionner avec un personnel réduit composé, outre du Directeur, d'un expert associé financé par l'Organisation internationale de la francophonie et de personnels recrutés au plan local – une personne chargée de l'application du projet « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique » et sept agents des services généraux recrutés à titre temporaire. Le manque de personnel a été aggravé par le fait que les ressources financières dont dispose le Fonds ne sont pas prévisibles, ce qui ne permet pas d'offrir des contrats de plus longue durée.

40. En ce qui concerne le projet sur le régime de transparence et de surveillance, un consultant national a été recruté pour une période de trois mois dans chacun des dix pays concernés, à savoir l'Afrique du Sud, le Burkina Faso, le Cameroun, Djibouti, le Gabon, le Kenya, le Mali, le Mozambique, le Nigéria et le Togo.

V. Conclusion

41. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de s'acquitter de son mandat en dépit d'une situation financière et opérationnelle très sérieuse, encore aggravée par les problèmes de sécurité dans le pays hôte.

42. Le Centre a réduit ses activités et son personnel en fonction des ressources disponibles, mais son avenir est peu encourageant étant donné qu'il n'existe aucune source fiable prévisible de financement qui permettrait d'en assurer la viabilité opérationnelle. Le regroupement de ses activités avec des opérations régionales des Nations Unies offrirait une solution à la situation actuelle, et permettrait au Centre de mieux tirer parti des synergies, d'accroître son efficacité et son efficience et, surtout, de s'acquitter de son mandat c'est-à-dire de répondre aux demandes et aux besoins de l'Afrique en matière de paix et de désarmement.

43. Il importe toutefois d'entreprendre un examen approfondi du programme d'activités du Centre de façon à élaborer des projets à moyen et à long termes pour répondre aux demandes et aux besoins des pays de la région et assurer pour ces projets un financement fiable. Parallèlement, le Département des affaires de désarmement a engagé à la demande du Secrétaire général des consultations avec des États Membres et des pays donateurs au sujet du transfert du Centre.

Annexe

États financiers du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour l'année 2004

	<i>Dollars É.-U.</i>
Solde du Fonds au 31 décembre 2003	445 095
Recettes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	
Contributions volontaires ^a	528 023
Intérêts créditeurs	8 118
Autres recettes	2 875
Total partiel	984 111
Dépenses du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2004	588 224
Solde du Fonds au 31 décembre 2004	395 887

Note : Informations tirées de l'état des recettes et des dépenses pour la période de douze mois de la période biennale 2004-2005 se terminant au 31 décembre 2004.

^a En 2004, des contributions ont été reçues de l'Autriche (10 000 dollars É.-U.), de la Finlande (219 074 dollars É.-U.), de la France (94 979 dollars É.-U.), de la Namibie (1 000 dollars É.-U.) et du Togo (202 970 dollars É.-U.). Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, des contributions additionnelles s'élevant au total à 117 251 dollars É.-U. ont été reçues de la France (98 953 dollars É.-U.) et du Togo (18 298 dollars É.-U.).